

# TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019

Organismes compétents		Communauté d'Agglomération Provence Verte			Conseil Régional			
<b>Modalités</b>		Collèges et lycées situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : Raynouard - Ste Jeanne d'Arc - Jean Moulin Pre de Pâques - Paul Cézanne - Guy de Maupassant Cours St Dominique - Pierre Gassendi - Leï Garrus Lycée agricole Provence Verte - Henri Matisse - Maurice Janetti <b><u>Nouvelle carte pour tous</u></b>			Toutes les autres établissements de la région Paca : <b>le collège des 16 fontaines de Saint Zacharie relève de la compétence de la Région</b> <b><u>Pour les renouvellements conserver l'ancienne carte</u></b>			
<b>Elèves externes ou demi- pensionnaires</b>	<b><u>Quotient familial supérieur à 700 €</u></b>	<b>Tarif 110 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	<b>Tarif 110 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	
		Communauté d'agglomération	Commune		Communauté d'agglomération	Commune		
	50 €		5 €	55 €	50 €		5 €	55 €
	<b><u>Quotient familial inférieur à 700 €</u></b> (sur présentation d'une attestation CAF datée du mois en cours ou précédant l'inscription)	<b>Tarif 110 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	<b>Tarif 10 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	
Communauté d'agglomération		Commune	Communauté d'agglomération		Commune			
50 €		5 €	55 €	0 €		5 €	5 €	
<b>Elèves internes</b>	<b><u>Quotient familial supérieur à 700 €</u></b>	<b>Tarif 80 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	<b>Tarif 80 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	
		Communauté d'agglomération	Commune		Communauté d'agglomération	Commune		
	50 €		5 €	25 €	50 €		5 €	25 €
	<b><u>Quotient familial inférieur à 700 €</u></b> (sur présentation d'une attestation CAF datée du mois en cours ou précédant l'inscription)	<b>Tarif 80 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	<b>Tarif 10 € - participations :</b>		<b>reste à charge familles</b>	
Communauté d'agglomération		Commune	Communauté d'agglomération		Commune			
50 €		5 €	25 €	0 €		5 €	5 €	
<b>Inscriptions</b>		<b>du 2 juillet au 3 août 2018</b> <b>les inscriptions et règlements se font en mairie</b>			<b>du 20 juin au 3 août 2018</b> <b>inscription en ligne sur le site :</b> <b>transportscolaire.regionpaca.fr ou en mairie</b>			
<b>Règlements</b>		En mairie en espèces ou par chèque à l'ordre de régie transports scolaires Nans			En mairie après inscription en ligne en espèces ou par chèque à l'ordre de régie transports scolaires Nans			
<b>Pièces à fournir pour tous les élèves :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 photo d'identité</li> <li>- Carte nationale d'identité de l'élève</li> <li>- Justificatif de domicile (des 2 parents si divorcés)</li> <li>- Extrait du jugement de divorce mentionnant le lieu de domicile de l'élève</li> <li>- Copie intégrale du livret de famille</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Pour la garde alternée :</u></b></p> <p style="text-align: center;">Avis d'imposition des 2 parents attestant la garde alternée Ou pour la première année de garde alternée : justificatif de divorce, extrait de jugement de - 1 an et attestation sur l'honneur de chacun des parents demandant le bénéfice d'un trajet différencié pour l'élève.</p>						